

Les hommes ont le pas sur les femmes. Par les dons qu'il leur a octroyés, Allah les a élevés au-dessus des femmes. C'est à eux qu'il a imputé les charges de famille. Les femmes dignes et vertueuses demeurent dévouées à l'homme pendant son absence et conservent ce qu'Allah leur a prescrit de conserver. Celles qui sont insubordonnées, réprimandez-les, puis défendez-leur de partager votre couche, et enfin corrigez-les. Mais dès qu'elles redeviennent soumises, ne leur cherchez plus querelle. Allah est le souverain
(Sourate 4, verset 34)

(Explication d' ibn kathir)

De par sa création et en vertu de la préférence que Allah lui a accordée, l'homme a l'autorité sur la femme, il est son maître qui la gouverne et la corrige quand il le faut. Jouissant de cette suprématie, la prophétie a été toujours le privilège des hommes à qui aussi ont été confiées les rênes du pouvoir. Le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit à ce propos: *«Un peuple ne saurait prospérer s'il est gouverné par une femme»*.

Il y a aussi d'autres raisons pour cette autorité qui consistent aux dépenses d'entretien dont ils sont chargés, la dot et autre: Les hommes donc ont une prééminence sur les femmes, elles doivent leur être soumises comme Allah les a ordonnées, et cette soumission se traduit par être bonnes à l'égard des parents du mari et la garde de ses biens.

Al-Hassan Al-Basri raconte qu'une femme vint se plaindre auprès du Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- accusant son époux de l'avoir frappée. L'Envoyé d'Allah -qu'Allah le bénisse et le salue- s'écria: «La loi du talion». Mais Dieu à ce moment fit cette révélation: **«Les hommes ont le pas sur les femmes...»** et la femme devait retourner chez elle sans appliquer aucune peine à son mari.

Quant à Ali Ben Abi Taleb, il raconte que l'Envoyé d'Allah -qu'Allah le bénisse et le salue- ordonna d'amener l'époux d'une femme qui venait se plaindre en lui disant: «Il m'a frappée et voilà les traces de sa brutalité sur mon visage». L'Envoyé d'Allah -qu'Allah le bénisse et le salue- lui répondit: «Il n'a pas le droit de le faire» Dieu à cette occasion fit descendre ce verset, et le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- de s'écrier: «J'ai décidé une chose mais la décision de Allah est différente». Puis Allah montre que les femmes vertueuses sont pieuses, soumises à leurs époux et préservent dans le secret ce que Allah préserve. A cet égard Abou Houraira rapporte que l'Envoyé d'Allah -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: *«La meilleure des femmes est celle qui te plait lorsque tu la regardes, obéit à tes ordres, et lorsque tu t'absentes d'elle, elle garde tes biens et sa chasteté»*. Puis il récita ce verset: **«Les hommes ont le pas sur les femmes... jusqu'à la fin du verset»**.
(Rapporté par Ibn Jarir et Ibn Abi Hatem)

Abdul Rahman Ben 'Awf rapporte que l'Envoyé d'Allah -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: *«La femme qui s'acquitte des cinq prières, jeûne le mois de Ramadan, garde sa chasteté, et obéit à son mari, on lui dira: entre au Paradis par la porte*

que tu voudras». **(Rapporté par Ahmed)**. Comment un homme doit traiter sa femme insubordonnée, quand elle lui désobéit et le méprise ?

1 - La réprimander et lui rappeler le châtement d'Allah et le droit du mari en vertu de sa dépense pour elle et ses bienfaits. L'Envoyé d'Allah -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Si j'avais le droit d'ordonner à une personne de se prosterner devant une autre, j'aurais demandé à la femme de se prosterner devant son mari». **(Rapporté par Tirmidhi)**.

En outre Abou Houraira a rapporté que l'Envoyé d'Allah -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: *«Lorsqu'un homme invite sa femme à son lit pour le coït, qu'elle refuse et qu'il passe la nuit irrité contre elle, les anges la maudissent jusqu'à ce qu'elle sera au matin»*. **(Rapporté par Boukhari et Mouslim)**